

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 355-2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Cookshire-Eaton :

QUE le conseil de ladite municipalité a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 8 juillet 2024, le *Règlement numéro 355-2024 relatif aux modalités de publication des avis publics* de la Ville de Cookshire-Eaton, afin de notamment :

- publier les avis publics de la municipalité dorénavant au site internet de la Ville de Cookshire-Eaton (<https://cookshire-eaton.qc.ca/ville/la-ville/avis-publics/>) et à son babillard situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, la date de publication au site internet prévalant sur toute autre publication;
- publier, pour une période de trois mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement, soit pour les mois de juillet, août et septembre 2024, un avis résumant les avis publics mensuels dans le journal *La Tribune*;
- publier mensuellement un avis résumant les avis publics mensuels dans le journal local, soit, jusqu'à indication contraire, *Le Journal régional Le Haut-Saint-François*;

QUE ledit règlement est actuellement déposé au site Internet de la Ville dans le répertoire des règlements municipaux au <https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services-municipaux/reglementation/> ainsi qu'au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous (greffe.cookshire-eaton@hsfqc.ca).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 13 juillet 2024.

La greffière adjointe
Françoise Ruel